



## Maîtrises en traduction 2017 – Foire aux questions pour les étudiants qui ont commencé leurs études avant septembre 2017

Thème	Question	Réponse
Titre décerné	Quel titre vais-je obtenir ?	Si vous décidez de terminer vos études selon l'ancien plan d'études vous obtiendrez un diplôme selon l'ancienne nomenclature (Maîtrise universitaire en traduction, suivie de la mention). Si vous décidez de vous inscrire à une des nouvelles maîtrises vous serez soumis au nouveau plan d'études et obtiendrez soit une Maîtrise universitaire en traduction spécialisée (MATS), suivie, le cas échéant, de la mention, soit une Maîtrise universitaire en traduction et technologies (MATT) ou une Maîtrise universitaire en traduction et communication spécialisée multilingue (MATCOM).
Choix entre ancien plan d'études et nouveau plan d'études	J'ai commencé mes études de Ma en 2015 ou 2016. Suis-je obligé de suivre le nouveau plan d'études ?	Non, vous avez le choix de poursuivre vos études selon l'ancien plan d'études ou de vous inscrire à une des nouvelles maîtrises. Si vous décidez de suivre l'ancien plan d'études, vous complétez vos cours selon le tableau de correspondance et le tableau comparatif des cours que vous trouverez dans les modalités d'application des dispositions transitoires (cf. <a href="#">plan d'études</a> , pp. 39-43).
Choix entre ancien plan d'études et nouveau plan d'études	Quel est le délai pour faire mon choix entre l'ancien et le nouveau plan d'études ?	Vous ferez votre choix entre le début semestre fixé au 18 septembre 2017 et le 25 septembre selon le <a href="#">calendrier universitaire</a> , ou, si vous reprenez les études plus tard, dans les trois semaines à partir du début du semestre concerné.
Offre de formation	Est-ce que les combinaisons linguistiques changent ?	Non, les langues proposées restent identiques.
Tronc commun	Qu'est-ce que le tronc commun ?	Par « tronc commun » on désigne les cours obligatoires dans chaque domaine de l'enseignement. Il reflète la volonté de définir des compétences de base que chaque étudiant de Ma en traduction doit acquérir.
Tronc commun	Si je suis l'ancien plan d'études en 2017-2018 et que j'ai validé assez de	Non.

	crédits dans un des domaines de l'enseignement, mais que je n'ai pas validé les cours demandés du tronc commun du nouveau plan d'études, suis-je obligé de rajouter ces cours ?	
Tronc commun	J'ai déjà obtenu le nombre de crédits requis du tronc commun de la nouvelle maîtrise, (44, 60 ou 68 selon la combinaison linguistique), mais les cours validés ne correspondent pas à la liste dans le nouveau plan d'études. Dois-je les valider ?	Si vous poursuivez vos études selon l'ancien plan d'études : non. Si vous vous inscrivez à l'une des nouvelles maîtrises : oui.
Nombre de crédits	Le nombre de crédits par cours passe de 5 à 4 et de 7,5 à 6. Combien de cours supplémentaires devront être validés selon le nouveau plan d'études ?	Le nombre de cours total selon l'ancien plan d'études est de 17 ou 18 selon le nombre de langues passives. Les étudiants qui commencent une nouvelle maîtrise en septembre 2017 auront un total de 16, 20 ou 21 cours à valider selon le nombre de langues passives.
Nombre de crédits	Le nombre de crédits obtenus avant le 18 septembre 2017 reste-il inchangé ou y a-t-il une « conversion » des anciens crédits en nouveaux crédits ?	Les crédits validés avant le 18 septembre 2017 restent acquis. Pour compléter les crédits qui vous manquent dans chaque domaine de l'enseignement de l'ancien plan d'études, vous prenez les minima indiqués dans le tableau de correspondance, vous en déduisez les crédits déjà validés pour obtenir le nombre de crédits qui vous restent à valider (cf. les modalités d'application des dispositions transitoires, p. 39 du <a href="#">plan d'études</a> ).  Si vous décidez de vous inscrire à une des nouvelles maîtrises, vous maintenez les crédits acquis, mais vous devez suivre le nouveau plan d'études et rajouter les cours exigés par domaine de l'enseignement selon la nouvelle maîtrise choisie. Vous devrez également valider les cours exigés pour le tronc commun.
Nombre de crédits	Puis-je dépasser le nombre de crédits exigé par domaine ou pour la maîtrise au total ?	Oui, le nombre de crédits exigé au plan d'études et dans le tableau de correspondance indique le minimum à obtenir. Il est en tout temps possible de faire une maîtrise à plus de 90 (une langue B) ou à plus de 120 crédits (deux ou trois langues B). Par ailleurs, tous les cours validés figurent sur

		le relevé de notes, ce qui permet de mettre en évidence les compétences ainsi acquises.
Options	Combien de crédits en Options dois-je valider si je maintiens l'ancien plan d'études ?	Le nombre de crédits en Options correspond à la différence entre le minimum requis par domaine indiqué dans le tableau de correspondance et le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme (120).
Options	Peut-on obtenir la Ma sans crédits en option ?	Non. Le nombre de crédits en Options correspond à la différence entre le minimum requis par domaine indiqué dans le tableau de correspondance et le nombre de crédits requis pour l'obtention du diplôme.
Choix des cours	Que se passe-t-il s'il me manque un cours dans un domaine de l'enseignement ?	Il faut le valider ! Si vous poursuivez vos études selon l'ancien plan d'études, vous prendrez le tableau comparatif des cours et les minima indiqués dans le tableau de correspondance pour calculer le nombre de crédits qui vous restent à valider (cf. modalités d'application des dispositions transitoires, pp. 39-43 du nouveau <a href="#">plan d'études</a> ). Si vous passez au nouveau plan d'études, vous êtes soumis aux nouvelles obligations.
Choix des cours	J'ai commencé ma maîtrise selon l'ancien plan d'études. Dois-je valider les cours qui correspondent au tronc commun du nouveau plan d'études pour obtenir ma Ma ?	Si vous poursuivez vos études selon l'ancien plan d'études : non. Si vous vous inscrivez à l'une des nouvelles maîtrises : oui.
Choix des cours	J'ai validé le nombre de crédits exigés en Traductologie pour ma mention, mais ce ne sont pas les cours demandés au tronc commun du nouveau plan d'études (Méthodologie de la recherche et soit Introduction à la traductologie ou Traductologie appliquée). Dois-je les faire ?	Si vous poursuivez vos études selon l'ancien plan d'études : non. Si vous vous inscrivez à l'une des nouvelles maîtrises : oui.
Choix des cours	J'ai validé le cours de Traduction audiovisuelle en Traductologie. Puis-je maintenir les 5 crédits validés en Traductologie ?	Oui, si vous choisissez de finir la Ma en traduction sous l'ancien plan d'études.
Choix des cours	J'ai validé le cours de Politiques linguistiques ou le cours d'Économie du multilinguisme en Spécialités. Puis-je maintenir les crédits de ces cours en Spécialités ?	Oui, si vous choisissez de finir la Ma en traduction sous l'ancien plan d'études.

Choix des cours	Puis-je valider le cours de Politique d'aménagement linguistique sous Spécialités si je poursuis mes études selon l'ancien plan d'études ?	Oui, les étudiants qui poursuivent leurs études selon l'ancien plan d'études ont le choix de le valider sous Options ou sous Spécialités.
Choix des cours	Puis-je valider le cours de Traduction audiovisuelle sous Traductologie si je poursuis mes études selon l'ancien plan d'études ?	Oui, les étudiants qui poursuivent leurs études selon l'ancien plan d'études ont le choix de le valider sous Options ou sous Traductologie.
Choix des cours	Est-il possible de valider le cours de Gestion du multilinguisme en Spécialités ?	Non. Dès septembre 2017, il sera validé soit dans le domaine de Communication spécialisée multilingue soit sous Options.
Examens	Que se passe-t-il si je dois repasser un examen après le 18 septembre 2017 pour un cours que j'ai suivi avant cette date : Obtiendrai-je 5 ou 4 crédits pour ce cours ?	Vous obtiendrez 4 crédits. Le nombre de crédits par cours baisse aussi bien pour les étudiants qui passent au nouveau plan d'études que pour ceux qui maintiennent l'ancien plan.
Nombre de tentatives	Si j'ai eu un échec à un cours avant le 18 septembre 2017 et que je refais l'examen après le 18 septembre 2017, combien de tentatives me reste-t-il ?	Comme le nombre de crédits change, vous avez à nouveau 3 tentatives.
Stage	Devrai-je faire un stage ?	Si vous décidez d'obtenir la nouvelle Maîtrise universitaire en traduction spécialisée (MATS), mention générale, mention Traduction juridique et institutionnelle ou mention Traduction économique et financière, vous devrez faire un stage et suivre les séminaires de Déontologie et pratique professionnelles. Si vous vous inscrivez à la MATS, mention Traductologie, le stage et le cours de Déontologie ne sont pas obligatoires, ni d'ailleurs pour la Maîtrise universitaire en traduction et technologies (MATT), ni celle en traduction et communication spécialisée multilingue (MATCOM).
Stage	J'ai déjà validé un stage, dois-je rajouter les séminaires de Déontologie et pratique professionnelle selon le nouveau système ?	Non, les crédits obtenus grâce au stage restent acquis, il n'y a pas d'obligation de faire les séminaires de Déontologie et pratique professionnelle. Si ce cours vous intéresse, vous avez cependant la possibilité d'y assister sans obtenir de crédits.
Stage	Les séminaires de Déontologie et pratique professionnelle sont-ils obligatoires pour les stages en TIM ?	Non, ils sont obligatoires pour les stages de traduction spécialisée seulement.
Mémoire	Combien de crédits vaudra mon mémoire selon le nouveau plan d'études ?	Le nombre de crédits pour le mémoire de toutes les nouvelles maîtrises en traduction est de 24.

		Si, en septembre 2017, vous n'avez plus que le mémoire à faire, vous obtiendrez 25 crédits (ou 20 avec 3 langues passives) pour le mémoire selon l'ancien plan d'études.
Mémoire	Que se passe-t-il si, en septembre 2017, je n'ai que mon mémoire à faire et qu'il me manque un crédit pour aboutir à 120 ?	Si vous avez validé tous les cours à l'exception du mémoire selon l'ancien plan d'études, vous terminerez la maîtrise selon l'ancien système et obtiendrez 25 crédits ECTS (respectivement 20 avec 3 langues passives) pour le mémoire.
MATIM et MATT	La nouvelle Maîtrise en traitement informatique multilingue (MATIM) m'intéresse. Quelle est la différence avec la Maîtrise universitaire en traduction et technologies (MATT) ?	La principale différence est que la MATIM ne comporte pas de cours de traduction : vous ne serez donc pas traductrice ou traducteur à la fin de votre formation. La MATIM comporte quatre axes principaux : - gestion de projets et assurance de la qualité, - technologies de la traduction, - techniques de l'information et de la communication, - webmestrie. Nous vous invitons à comparer les deux plans d'études : <a href="#">Plan d'études</a> MATIM <a href="#">Plan d'études</a> MATT
MATIM	Puis-je faire simultanément une Ma en traduction et la MATIM ?	Si vous avez envie de faire les deux, nous vous conseillons de faire la Maîtrise en traduction et technologie (MATT) qui couvre les deux aspects.
MATIM	Si je commence la MATIM, dois-je refaire les cours de TIM déjà validés pendant ma Ma en traduction ?	Non, si le cours est identique, vous obtiendrez une équivalence. Vous pouvez en faire la demande auprès de la conseillère aux études, responsable des maîtrises.